

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

S.T. n° 94.039

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 19 Avril à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

12 Avril 1994

**DATE D'AFFICHAGE**

12 Avril 1994

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU et PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, REVOLAT, SABATHIER et TAP Conseillers,

**ABSENTS- EXCUSES** : MM. ALONSO, BARON, MARCONI, MOULINEAU et POTENNEC

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Programme de revêtements mono-couche

**VOTE** : UNANIMITE

Les Services Techniques de la Ville de ROYAN ont élaboré un programme de revêtements mono-couche sur certaines voies de la Commune.

Cette opération a pour but d'étancher ces voies en y effectuant un revêtement gravillonnaire.

Le coût total de cette opération est estimé à la somme de 1.000.000 de Francs TTC.

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter le dossier de consultation d'entreprises, établi par les Services Techniques, et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la nécessité d'effectuer cette opération,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel d'offre ouvert en vertu des articles 273, 295 et 300 du Code des Marchés Publics
- D'approuver le dossier de consultation d'entreprises relatif au programme de revêtements mono-couche pour un montant de 1.000.000 de Francs TTC
- D'autoriser Monsieur le maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du marché à intervenir
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer dans le cas où il serait fait utilisation de la procédure de marché négocié faisant suite à la déclaration d'appel d'offres infructueux, le ou les marchés négociés à intervenir en application des articles 104.1, 2ème alinéa, du Code des Marchés Publics
- D'imputer la dépense correspondante au Budget Primitif pour l'exercice 1994 au chapitre 901.10 article 233.01

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 Avril 1994  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**